

# GOVERNANCE DES TRAMES VERTES ET BLEUES URBAINES

ANALYSE DES MODALITÉS INITIÉES LORS DE LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE PAR DES COLLECTIVITÉS

## [ Perpignan ]

### Auteurs :

**Cormier Laure**, Maître de Conférences géographe IUP  
**Kenderesy Marek**, Master paris Panthéon Sorbonne

Avec la collaboration :

**Blanc Nathalie**, Directrice de Recherche géographe, CNRS Ladyss  
**Provendier Damien**, Chargé de mission, Plante & Cité

**Date de l'étude :** 2013



**Plante&Cité**  
Ingénierie de la nature **en ville**  
Center for landscape and **urban** horticulture

### Productions associées à cette étude :

✓ *Fiches villes :*

Lille  
Val Maubuée  
Strasbourg  
Rennes  
Lyon  
**[ Perpignan ]**

✓ *Rapport de synthèse d'étude*

✓ *Diaporama des principaux résultats de l'étude*

Téléchargeables sur : [www.plante-et-cite.fr](http://www.plante-et-cite.fr) et [www.nature-en-ville.com](http://www.nature-en-ville.com)

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



## Contexte et enjeux de Perpignan et son agglomération

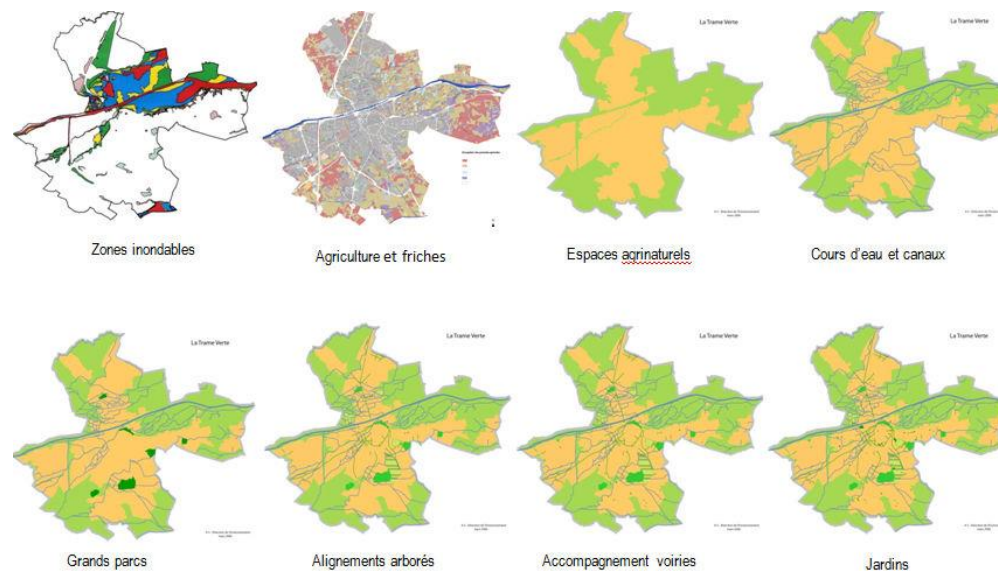
La ville de Perpignan est la préfecture des Pyrénées-Orientales. La ville et son agglomération se situent au pied des Pyrénées, à proximité de la mer, de la frontière espagnole et du bassin méditerranéen. Sa situation géographique confère à Perpignan un contexte environnemental particulier. Le département Pyrénées-Orientales est caractérisé par un climat méditerranéen : sec et chaud.

Le patrimoine naturel constitué par les Pyrénées et la mer Méditerranée permettent aux perpignanais d'accéder à des milieux naturels riches et divers à quelques encablures de la Ville. Cette attractivité naturelle à proximité minimise l'intérêt que les habitants et les associations portent aux espaces verts et naturels en milieu urbain.

Le bassin de Perpignan est relativement riche en ressources aquatiques. Cependant au vu des fluctuations et des prévisions climatiques, la gestion de l'eau deviendra, probablement, l'une des préoccupations majeures des prochaines années. Par ailleurs, le réseau hydrographique dense présent dans l'agglomération perpignanaise correspond à la trame bleue véritable support de la trame verte. Par conséquent, dans le cas de Perpignan, les deux trames « vertes » et « bleues » sont indissociables. Cette situation particulière impacte la morphologie des espaces ouverts qui sont liés à la présence de l'eau. Exemple probant de ce constat, en périphérie de Perpignan, les arbres longent le réseau hydrographique principal ou secondaire.

À l'échelle intercommunale et communale les principaux enjeux sont en lien avec la pérennité de l'agriculture, la croissance démographique et la limitation de l'étalement urbain. En effet, Perpignan se situe au cœur de la Plaine du Roussillon, dans une région historiquement très agricole. L'agriculture relève actuellement des préoccupations d'ordre économique, social et environnemental. Les agriculteurs doivent faire face à la concurrence espagnole et européenne. La dégradation de leurs situations économiques se traduit par la spéculation foncière qui rend le milieu agricole particulièrement vulnérable vis-à-vis de l'urbanisation.

Il est intéressant de constater que l'agriculture est particulièrement présente dans l'agglomération mais aussi dans la ville. Actuellement près de 1430 hectares de terres agricoles couvrent le territoire de Perpignan soit près d'1/6 de la surface de la ville. Les trois principales filières sont la viticulture, l'arboriculture et le maraichage de plein champs et en serres. La déprise agricole s'est accélérée ces dernières années sous la pression de l'urbanisation et la surface agricole de Perpignan a baissé de 9% entre 2000 et 2010.



Avec une population de 118 000 habitants et 250 hectares d'espaces verts gérés par la ville, les perpignanais disposent chacun de 21,1m<sup>2</sup> d'espaces verts. Toutefois, les espaces naturels gérés par la communauté d'agglomération<sup>1</sup> dans la ville de Perpignan et les espaces agricoles urbains ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre. La présence forte et la pratique d'espaces de nature remarquable à proximité de cette ville méditerranéenne (mer, montagne, plaine agricole, cours d'eau) semble défavoriser la perception des enjeux de nature urbaine de proximité.

## Projet politique de trame verte

La ville de Perpignan est le moteur de la définition du projet politique de trame verte sur son territoire urbain. La première réflexion sur la trame verte et bleue remonte aux années 1980-90 quand le CAUE<sup>2</sup> a mené une étude s'appuyant sur une triple approche : patrimoniale, paysagère et naturelle. Cette étude, nommée « Un parc urbain au fil de l'eau », fut la première analyse territoriale prenant en compte les continuités paysagères et hydrographiques de la ville. Quelques années plus tard, une étude trame verte fut réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLU de Perpignan approuvé en 2007. La cartographie de cette étude a identifié la diversité du patrimoine naturel, les liaisons vertes structurantes dans et hors tissu urbain à renforcer et le patrimoine vert à valoriser. Des espaces paysagers d'accompagnement, des coulées vertes et des limites d'expansion urbaine ont également été intégrées dans les orientations d'aménagement du PLU. Suite au débat national du

<sup>1</sup> La rive droite de la Têt est classée en espace naturel et gérée par la communauté d'agglomération lorsque la rive droite appartient à la ville de Perpignan en tant qu'espace vert urbain.

<sup>2</sup> Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

Grenelle de l'environnement en 2007, la ville de Perpignan et l'agglomération perpignanaise ont signé une première convention cadre « Grenelle 2015 » en 2008.<sup>3</sup> Le renforcement des liens entre les espaces naturels et agricoles fut l'un des objectifs de cet engagement. Cette action vise à favoriser le développement des espèces afin de constituer des réservoirs de biodiversité génétiques.

Depuis 2012, un « Diagnostic du patrimoine naturel » est mené par la Direction de l'Environnement de la ville de Perpignan. L'objectif de cette étude est d'assembler les données et les informations existantes pour disposer d'une connaissance approfondie du territoire et de déterminer un cadre pour la mise en place d'une politique de trame verte. Ce projet en cours prend en compte deux échelles : l'échelle de Perpignan en étudiant précisément la question de la nature en ville et l'échelle de l'agglomération en mettant l'accent sur l'étude de la nature périurbaine. La méthodologie de ce travail est centrée sur une approche cartographique. Celle-ci consiste, dans une première étape, à la production d'une carte d'occupation et d'usage des sols détaillée (de Perpignan) et à la collecte de données naturalistes<sup>4</sup> (SINP, associations, observation des universitaires etc.). Les informations recueillies seront ensuite superposées aux zonages définis par le SRCE. Cette comparaison de données permettra de délimiter les zones d'enjeux prioritaires de la trame verte et bleue perpignanaise par le biais d'une carte des habitats potentiels. Cette approche représente le volet écologique de l'étude. Toutefois, en milieux urbains la trame verte étant par définition multifonctionnelle, l'étude cherche donc également à intégrer les services écosystémiques au regard du bien être des habitants. Cette étude sera complétée par des travaux afin de porter une analyse systémique sur la définition d'une politique de trame verte et bleue. En effet, différents facteurs environnementaux influent fortement le territoire. Ainsi la ville de Perpignan et le bassin méditerranéen sont particulièrement concernés par l'assèchement estival. Dans le cadre du Plan climat et énergie de Perpignan, une étude sera réalisée à partir de l'été de 2013 par ADEME afin de recueillir des informations fiables sur les processus climatiques locaux. Trois types de mesures seront pris dans la ville, dans les milieux naturels et agricoles en fonction de la température, de l'humidité et du vent. Par ailleurs, une deuxième étude planifiée afin d'établir un diagnostic de la qualité des eaux et la capacité de filtration des sols sera intégrée dans la réflexion de la politique de trame verte et bleue.

<sup>3</sup> Archipel Perpignan Grenelle 2015-édition ville de Perpignan, avril 2010



Source : Ville de Perpignan

S'il existe une démarche conceptuelle de la politique de trame verte et bleue au sein de la ville, plusieurs exemples concrets d'aménagements illustrent la réalité de son intégration dans les projets urbains.

Le Parc de San Vicens est l'un des derniers grands parcs créé à Perpignan, ouvert au public depuis 2010. Le parc s'intègre dans un maillage végétal existant et termine le canal principal<sup>5</sup> de Perpignan.

S'étendant sur 4 hectares, il est doté d'un bassin de rétention ayant un rôle régulateur et de protection contre les crues. La végétation du parc est composée d'une palette végétale endémique de type méditerranéen qui limite la consommation en eau. Le parc en gestion différenciée n'est l'objet de l'emploi d'aucun produit phytosanitaire. La création de ce parc a été relayée par les habitants des quartiers alentours qui se sont organisés en association. La labellisation du parc en éco-jardin de Plante et Cité est actuellement en cours.

Un deuxième parc, s'inscrivant dans une démarche de rénovation urbaine, le Parc Bertholdi, fut inauguré en 2010. Situé entre deux quartier, plus de 160 arbres et 5 000m<sup>2</sup> d'arbustes, vivaces et graminées ont été plantés répondant à des objectifs écologiques<sup>6</sup> et de cadre de vie. Il est également équipé d'un bassin de rétention pour récupérer la précipitation des pluies torrentielles.

Enfin, l'éco-quartier Le Pou de les Colobres est un projet en phase de concession d'aménagement. Le projet concernera près de 35 hectares d'un seul tenant pour permettre

<sup>5</sup> *Las Canals*

<sup>6</sup> *La Gazette de Grenelle*, décembre 2010.

une planification et une gestion plus intégrée des espaces verts. « *L'un des enjeux majeurs de l'organisation du futur quartier a été de gérer l'inondabilité de la partie sud du projet (soit environ la moitié de la surface de l'opération) : valorisation des espaces inondables comme support d'espaces paysagers partagés (les emprises représentent plusieurs hectares affectés à une fonction de rétention d'eau pluviale traités en parc urbain), limitation des ruissellements, recours aux techniques alternatives de rétention de l'eau après orage et de réemploi de l'eau* »<sup>7</sup> p. L'étude préalable a fait appel à une équipe pluridisciplinaire en associant: paysagiste, géomètre, géotechnicien et ingénieur en environnement. Cette opération fait également partie du projet de trame verte et bleue de la ville de Perpignan. Par ailleurs, afin de favoriser la prise en compte du développement durable dans les projets urbains, la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme lance actuellement la démarche d'élaboration d'un « guide de l'aménagement durable »<sup>8</sup>.

#### A retenir :

**Opportunité :** forte potentialité agricole et naturelle du territoire (source)

**Contrainte :** l'absence d'un diagnostic écologique global du territoire dans le passé.

## La trame verte dans la planification

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de 1998 est le premier document de planification qui mentionne une armature verte et bleue à l'échelle de la ville de Perpignan. Ce document a protégé certains éléments de cette armature verte et bleue en les classant en Espace Boisé Classé (EBC) et a prescrit la création de 30m<sup>2</sup> d'espaces verts d'accompagnement par logement en 1998.

Le PLU de Perpignan a été approuvé en 2007. Le volet « Perpignan Naturelle » du PADD fait référence au POS de 1998 en matière de trame verte : « *En approfondissant, au travers de la trame verte, le travail initié en ce sens par le schéma vert traduit dans le POS révisé de 1998, Perpignan veut s'inscrire dans une logique de développement harmonieux qui intègre l'armature des éléments naturels du territoire urbain et périurbain, la qualité des terroirs et les paysages* »<sup>9</sup>. Concernant l'orientation d'une politique de trame verte, le PADD s'appuie sur deux stratégies : la protection des paysages naturels et agricoles ; l'intégration des préoccupations environnementales dans les projets urbains. Les éléments des continuums paysagers sont : la trame bleue, les corridors biologiques, les alignements arborés et les chemins de randonnée.

<sup>7</sup> Fiche palmarès éco-quartier 2009

<sup>8</sup>Source : entretien

<sup>9</sup> PLU de Perpignan : Perpignan Naturelle, page 21

Le règlement du PLU en lien avec le zonage N et A prend en compte la notion des continuités écologique et préconise des plantations s'appuyant sur « la trame végétale existante ou sa continuité, de manière à la renforcer »<sup>10</sup>.

Le PLU de Perpignan est actuellement en révision suite notamment à une annulation partielle sur certains micro secteurs du fait d'un zonage Naturel ou Agricole non-conforme en zone Urbaine pour le Tribunal Administratif de Montpellier. Pour ces micro-secteurs annulés, le zonage du POS de 1998 est en vigueur. La révision du PLU et l'accompagnement du programme de l'ANR « TVU » offre une occasion propice, d'après la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme et la direction de l'environnement, pour mener une nouvelle réflexion autour de la trame verte.

Le SCoT de la Plaine du Roussillon<sup>11</sup> a également comme vocation de conserver la configuration archipel de l'agglomération perpignanaise. L'élaboration du SCoT a démarré avant les débats du Grenelle (2007) et le document a été arrêté et soumis à enquête publique. Les questions en lien avec la trame verte et bleue sont dans la continuité de la réflexion menée par le POS de 1998 sur l'armature verte et bleue et la TVB du PLU de 2007. Le SRCE n'étant pas encore établi, il n'a pas pu être intégré dans le SCoT. Le terme de trame verte et bleue n'est pas explicitement mentionné dans le texte, et c'est le terme de l'armature verte qui revêt son sens. L'armature verte de la Plaine du Roussillon est l'union de deux éléments paysagers fondamentaux dans le territoire : une « trame naturelle »<sup>12</sup> et une « trame agricole ».

La trame naturelle correspond aux milieux naturels d'intérêt écologique : ZNIEFF, Natura 2000, zones humides, le littoral et l'ensemble du réseau hydrographique. Ces zones protégées comprennent des bois, des lagunes littorales et dépressions et zones humides. L'ensemble de ces espaces sont à la fois des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques.

La trame agricole concorde avec les espaces agricoles à fort potentiel. Ces espaces sont majoritairement situés en zone alluviale, ainsi ils constituent les zones d'expansion des crues. Cette trame agricole à fort potentiel fut identifiée par le SCoT comme un élément indispensable pour la mise en réseau des milieux naturels d'intérêt écologique. Ces espaces rassemblent à la fois des enjeux écologiques, économiques et sociaux. Ce constat a conduit le SCoT à porter une étude approfondie sur ce type d'espace. Certains espaces agricoles en friche témoignent d'une vulnérabilité importante et font l'objet d'une spéculation foncière en vue d'une ouverture à l'urbanisation. Pour cette raison, dans un premier temps un diagnostic foncier a été réalisé en interne et a été ensuite complété par la Chambre d'agriculture. Dans un second temps, une analyse multicritère par la hiérarchisation des enjeux fut menée par un bureau d'étude externe. Les critères étaient d'ordres environnementaux, paysagers et agricoles. Cette étude globale du territoire a permis d'identifier les zones à préserver. Le SCoT préconise la préservation de ces espaces

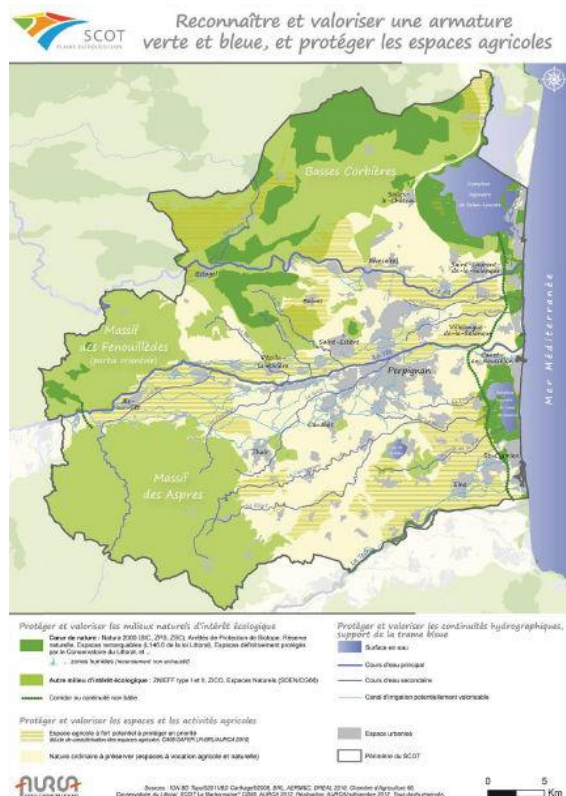
<sup>10</sup> PLU de Perpignan : article 13 (A) : espaces libres et plantations et article 13 (N) : espaces libres et plantations

<sup>11</sup> En élaboration depuis 2007

<sup>12</sup> Source : entretien



par les dispositifs PAEN<sup>13</sup> ou ZAP<sup>14</sup> ou leurs classements en zone naturelle ou agricole dans les PLU. Les PLU doivent compléter le réseau de corridors reconnus par le SCoT et les préserver par le zonage réglementaire notamment par le classement en EBC ou par l'article L. 123-1.7 du Code de l'Urbanisme.



**A retenir :**

**Opportunité :** réflexion sur les divers moyens de protéger et intégrer la trame verte dans les documents de planification.

**Contrainte :** la disparité démographique entre la ville centre et les communes périphérique, les enjeux économiques des enjeux à différents échelles (ville-agglomération) qui rend difficile la mise en œuvre d'une politique de trame verte globale.

## La trame verte dans la gestion des espaces verts

La gestion des espaces verts relève de la Direction de l'environnement de la ville de Perpignan. La Direction de l'environnement est organisée dans trois structures. La division d'étude et développement correspond à un bureau d'étude interne. Ce bureau d'étude représente la Direction de l'environnement dans la définition des projets urbains avec le Service de l'urbanisme. Deux divisions de la direction travaillent sur le terrain : la Division de la gestion des paysages et la Division de la propreté urbaine. La première gère les 250 hectares d'espaces verts appartenant à la ville de Perpignan. Toutefois il est important de retenir que certains espaces naturels<sup>15</sup> sont entretenus par la Communauté d'Agglomération de Perpignan. La répartition de la gestion des espaces verts et naturels est définie par des conventions entre la ville et l'agglomération. la moitié des interventions (gestion et entretien) sont réalisées en interne et l'autre moitié en régie. La Division de la propreté urbaine, quant à elle, gère les espaces de voirie.

Le premier plan de gestion différenciée date de 2004. Il fut révisé en 2012. Depuis cette date, le plan de gestion différenciée couvre l'ensemble des espaces verts de la ville. La gestion des berges de la Basse illustre une segmentation de l'espace en gestion différenciée : la section du cours d'eau traversant le centre-ville est canalisée et les berges bénéficient d'une végétation très horticole. La section de la zone périurbaine est toujours canalisée mais les berges ont une végétation plus « naturelle ». La section plus en amont, en sortant de la zone urbanisée, n'est pas canalisée et les berges accueillent une végétation abondante indigène et spontanée.

La Division de la gestion des paysages a mis en place une politique progressive d'abandon des produits phytosanitaires. Ainsi, les écoles et les espaces vert de proximité des écoles ne sont plus traités depuis 2008. La Direction de la gestion des paysages a complètement arrêté l'emploi de ces produits sur l'ensemble des espaces verts en 2011. Cependant, deux services de la ville poursuivent actuellement l'utilisation des produits phytosanitaires : la Division de la propreté urbaine et la Direction des sports. Ce dernier est le gestionnaire des terrains de sport de la ville. La Division de la propreté urbaine s'occupe de l'entretien de la voirie et des cimetières. Néanmoins, d'après les entretiens réalisés dans la Direction de l'environnement, la propreté urbaine tend vers une diminution progressive concernant l'utilisation de ces produits sur le terrain.

Quant à la gestion des pieds d'arbre, elle relève uniquement de la compétence de la Division de la gestion des paysages. Plus de 600 pieds d'arbre ont été déminéralisés et plantés ces dernières années. Après avoir participé à une formation assurée par Direction de l'environnement, les habitants de certains quartiers se sont investis également dans la plantation et l'entretien des pieds d'arbre. La Direction de l'environnement a signé une vingtaine de conventions avec les habitants pour pérenniser cette action.

<sup>13</sup> PAEN : périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

<sup>14</sup> ZAP : Zone Agricole Protégée

<sup>15</sup> L'intercommunalité entretient les friches humides de Torremilla et la rive droite de la Têt.

Une Charte des Espaces Publics fut élaborée par la ville en 2010 afin de favoriser la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement. Ce document vise à impliquer les acteurs publics et privés façonnant l'espace public par leurs projets urbains. Par exemple, la charte préconise la plantation d'essences locales et met en avant l'amélioration du cadre de vie par cette action, plutôt qu'une approche purement esthétique. Il est intéressant de remarquer la différence faite par le document entre l'esthétisme et le cadre de vie qui intégrerait une approche plus écologique selon la ville.

**Opportunité :** pilotage du projet de trame verte par l'organe gestionnaire majeur des espaces verts.

Dynamique co-portée par le service gestion et la planification.

**Contrainte :** la multiplicité des méthodes de gestion entre les différentes directions et des acteurs gestionnaires (Perpignan et l'intercommunalité) qui agissent sur le même territoire. Manque de partenariat sur les espaces privés.

## Gouvernance

### Le jeu d'acteurs entre services

La trame verte et bleue et les espaces verts d'une manière plus générale constituent une précaution partagée entre les services de la ville. Ils sont ainsi intégrés à l'aval dans les projets urbains pilotés par le service de l'urbanisme de la ville Perpignan. Ils sont co-construits par des équipes transversales. Les services les plus impliqués dans cette démarche inter-service sont la Direction de l'Environnement de la ville, la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la ville, PMCA<sup>16</sup> et le Service de l'assainissement intercommunal. D'autres acteurs publics et privés (par exemple SNCF) peuvent être associés aux projets compte tenu de leurs compétences. Les projets sont construits en deux étapes. Dans une première phase, les différents services de la Ville concernés étudient transversalement la conformité du projet et définissent communément les orientations d'aménagement. Dans une seconde phase, selon l'emprise et l'impact du projet dans le quartier, il est soumis à une concertation publique dans l'atelier d'urbanisme ou à enquête publique en fonction du montant de l'investissement. Cette démarche transversale existe depuis une dizaine d'années, mais elle s'est renforcée depuis 2012 à la suite d'une nouvelle organisation autour de l'avant-projet et de l'intégration de la division le droit des sols à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

Un autre exemple en lien avec la gouvernance concerne la mise en place d'un système de Mairie de quartier à Perpignan depuis 2009. Cette instance est une forme de décentralisation du pouvoir de la Mairie de Perpignan dans 5 zones différentes : Perpignan Centre, Nord, Ouest, Sud et Est. Dans chacun des secteurs un Maire délégué fait le relais

entre les habitants et le Maire de Perpignan. Ce réel pouvoir de proximité est également doté de compétences, et d'un budget. Les services de la ville suivent cette organisation administrative. Ainsi, pour prendre un exemple précis, les moyens humains de la Division de gestion et de la Division de la propreté urbaine (les deux services appartenant à la Direction de l'environnement) sont sectorisés et ont un référent par quartier.

Quant à la Communauté d'Agglomération de Perpignan, cet acteur met l'accent sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel remarquable de son territoire.

### Participation des associations

Les associations environnementales sont peu impliquées dans le projet de trame verte et bleu de la ville de Perpignan. En effet, leurs intérêts se portent davantage sur des espaces naturels et semi-naturels en dehors de la ville, les milieux maritimes et montagnards, bénéficiant d'une richesse écologique remarquable.

Par exemple le travail de l'association Groupe Ornithologique du Roussillon s'inscrit dans cette logique, elle développe peu d'actions à Perpignan. Leur intervention principale en ville se limite ainsi à la sensibilisation des groupes scolaires et à l'installation de nichoirs.

### Participation des habitants

Les associations d'habitants sont engagées dans les projets d'aménagements de la ville, surtout dans le cas des aménagements de proximité. Le parc de San Vicens est un exemple de réussite de la démarche associative. Le projet fut relayé par les habitants qui se sont organisés en association afin de traduire leur volonté dans une action concrète.

L'Atelier d'Urbanisme joue également un rôle d'intermédiaire dans la concertation et dans la communication de la volonté des habitants vis-à-vis de la ville.

### Participation des scientifiques

A travers ce présent projet de recherche, la collectivité tend à développer des approches et études avec le monde scientifiques. En outre la ville de Perpignan participe activement aux activités de l'association Plante & Cité et ainsi témoigne d'une volonté de se rapprocher des réseaux nationaux.

<sup>16</sup> Perpignan Méditerranée-Communauté d'Agglomération

## Focus sur l'association : l'Atelier d'urbanisme<sup>17</sup>



L'atelier d'urbanisme, fondé en 1993, représente une structure associative particulière dans les jeux d'acteurs locaux de Perpignan. En effet, créé à l'initiative des professionnels de l'urbanisme et de l'architecture, l'atelier est une association regroupant des habitants et des professionnels qui interviennent bénévolement (majoritairement des architectes, des urbanistes et des paysagistes). Il est avant tout une structure de réseaux et d'échanges pour toutes sortes de projets urbains, s'inscrivant dans la logique du développement durable, de la protection du paysage et de la densification du centre-ville. Ainsi l'Atelier d'urbanisme est une véritable interface entre les associations, les architectes et la ville de Perpignan. L'association organise des actions de médiation artistique ou participative et développe des outils comme par exemple la « carte de Gulliver » carte du quartier sur lesquels les habitants sont invités à s'exprimer. Un partenariat transfrontalier fut développé avec la ville de Lerida (Espagne) qui partage les mêmes enjeux et problématiques écologiques que Perpignan. Une soirée de présentation-débat fut organisée au sujet du projet de trame verte de Perpignan le 13 mai 2013. La Direction de l'environnement a présenté l'avancement de leur travail et a ensuite répondu aux questions diverses des habitants et des professionnels participants à cette réunion.

<sup>17</sup><http://www.mairie-perpignan.fr/sites/default/files/fichiers/pdf/I039atelier-d039urbanisme-economie-marche-de-la-republique-mag-58.pdf>